

Demande d'autorisation de locations d'aéronefs extracommunautaires pour des exploitations spécialisées commerciales

N° R5-SPO-F1-V2

1. L'Exploitant SPO	
Nom officiel :	
Nom commercial <i>(si différent)</i> :	
Adresse :	
Adresse postale <i>(si différente)</i> :	
N° d'exploitant déclaré : <i>(si applicable)</i>	
Contact	
Nom Prénom :	
Téléphone / E-Mail :	

2. Les Aéronefs loués				
Type :				
Numéro de série :				
Immatriculation :				
Propriétaire (nom et adresse) :				
Organisme de gestion du maintien de navigabilité : (nom, adresse et agrément)				
Organisme de maintenance : (nom, adresse et agrément)				
Assurance : (nom Cie, référence contrat)				
Durée de la location :				

3. L'Exploitant non communautaire <i>(en cas d'affrètement)</i>							
Nom, adresse et nationalité :							
Les Pilotes							
Nom Prénom	Licence /QT				Compétences linguistiques (anglais, français)	Médical	
	Type de licence	Pays délivrance	QT	Validité		Classe	Validité

4. Les Exploitations Spécialisées

Description :	
Période prévue des opérations :	
Durée estimée (heures de vol) :	
Lieu :	
Donneur d'ordre <i>(dans le cas où un marché a été établi)</i>	
Nom :	
Date du marché :	
Nature du marché :	

Notice d'utilisation / *Justificatifs à fournir*

Le dossier de demande doit être présenté par l'exploitant SPO déclaré auprès de la DSAC et locataire/affréteur du (des) aéronef(s).

Ce dossier est à adresser **30 jours** avant le début de l'exploitation prévue à la DSAC en charge de l'exploitant.

EXPLOITANT SPO :

L'exploitant SPO déclaré auprès de la DSAC et qui a la responsabilité de l'exploitation du (des) aéronef(s) qu'il a loué(s)/affrété(s). **CONTACT** : le nom de la personne à contacter chez l'exploitant SPO doit être indiqué ici.

- *une copie de la partie A.13 du manuel d'exploitation de l'exploitant SPO*
- *une copie du contrat de location ou la description des dispositions de ce contrat, hors arrangements financiers*
- *une déclaration signée par le locataire que les parties prenantes à l'accord de location comprennent pleinement leurs responsabilités respectives en regard de la réglementation applicable*
- *document justifiant que le besoin opérationnel ne pouvait être satisfait par la prise en location d'un aéronef communautaire ou assimilé*
- *une copie de l'attestation d'assurance couvrant chaque aéronef loué, l'exploitation spécialisée envisagée et le territoire où se déroulera l'exploitation*

AERONEFS

Maintien de navigabilité : organisme (nom et agrément) qui assure le maintien de navigabilité de l' (des) aéronef(s) et date de validité du CEN

Assurance : nom de l'assureur et date de fin de validité

- *Copie du certificat de navigabilité pour chaque aéronef*
- *Copie du certificat d'examen de navigabilité en cours de validité pour chaque aéronef*

Et pour une location « coque nue » :

- *copie du contrat avec un organisme agréé Part M.G ou avec un organisme équivalent agréé par le pays d'immatriculation*
- *matrice de conformité avec les exigences d'équipements de la sous-partie SPO.IDE.x applicable aux aéronefs loués*

EXPLOITANT NON COMMUNAUTAIRE (en cas d'affrètement)

- *autorisation d'exploitation spécialisée valide (ou accusé-réception de déclaration ou autre) de l'exploitant non communautaire, délivrée par son autorité et couvrant l'aéronef loué et le type d'exploitation envisagée*
- *agrément spécifiques délivrés par l'autorité du pays tiers, si l'exploitation spécialisée envisagée en nécessite*
- *rapport d'audit de l'exploitant non communautaire par l'exploitant SPO affréteur, permettant de démontrer que les normes de sécurité de l'exploitant non communautaire en matière de maintien de la navigabilité et d'opérations aériennes sont équivalentes aux exigences communautaires applicables*
- *en cas d'absence d'audit :*
 - *manuel d'exploitation (ou document(s) équivalent(s)) de l'exploitant non communautaire*
 - *manuel du système de gestion (si non inclus dans le Manex) de l'exploitant non communautaire*
 - *agrément (et conditions associées) délivrés par l'autorité du pays tiers aux organismes assurant la gestion du maintien de navigabilité et la maintenance de l'aéronef loué*

PILOTES

Type de licence : CPL – ATPL, indiquer la licence avec laquelle le pilote va voler et préciser s'il détient également une licence européenne le cas échéant

Compétences linguistiques (anglais, français) : niveau OACI (de 4 à 6) du pilote pour la langue française et/ou la langue anglaise

- *Licence en état de validité de chaque personnel navigant délivrée ou validée par le pays d'immatriculation de l'aéronef et par la France (si la compétence linguistique ne figure pas sur la licence, fournir en plus la copie du document sur lequel cette information apparaît)*
- *Certificat d'aptitude médicale associé à la licence*

Pour les pilotes ayant des licences extra-communautaires :

- Justifications de l'impossibilité d'utiliser des personnels navigants détenteurs d'une licence française ou d'une licence d'un Etat communautaire ou assimilé validé en France

EXPLOITATIONS SPECIALISEES

Description : description du type d'opérations, dans quel cadre, à quelle hauteur, etc...

Période prévue des opérations : calendrier prévisionnel des opérations ainsi la période calendaire pendant laquelle vont s'effectuer les vols

Lieu : liste exhaustive des départements (pouvant être regroupés en région), y compris les régions outre-mer dans lesquels vont s'effectuer les opérations

DONNEUR D'ORDRE (s'il y a lieu)

C'est l'entité qui finance le projet.

La nature du contrat doit être précisée (gré à gré, appel d'offres ...), avec son éventuelle référence

La date du marché (date d'attribution du marché) doit impérativement être indiquée.